



## AVIS PUBLIC PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-337

---

**AVIS PUBLIC** est donné, par la soussignée greffière, que le conseil municipal de la Ville de Port-Cartier a adopté, lors de la séance ordinaire du 11 avril 2022, le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-337** – Règlement modifiant le règlement n° 2015-243 sur le traitement des élus municipaux

Ce règlement vise à ajuster l'indexation annuelle à 1,5 % pour l'exercice financier 2022 afin de diminuer l'impact du taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour le Canada établi par Statistique Canada.

Ce règlement est actuellement déposé dans les archives de la Ville, à l'hôtel de ville, au 40, avenue Parent, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance en contactant le Service du greffe par téléphone au 418 766-2399 ou par courriel à l'adresse [greffe@villeportcartier.com](mailto:greffe@villeportcartier.com), aux heures normales de bureau.

Ce règlement entre en vigueur à la date de publication du présent avis.

**FAIT À PORT-CARTIER**, ce 13<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2022.

La greffière,

M<sup>e</sup> Natacha DUPUIS-CARRIER